

Réunion du 3 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur :

Monsieur André LOBSTEIN

N° CP/2011/730 - Itinéraires cyclables - 1241
Projets de proximité - Itinéraires cyclables structurants -
Financement de la couche de roulement du Canal du Rhône au
Rhin et de l'aménagement de l'entrée de LORENTZEN

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les modalités de réalisation et de financement de la couche de roulement du chemin de service du Canal du Rhône au Rhin
- approuve le principe de solliciter des fonds européens pour la réalisation de ces travaux
- approuve la convention relative aux modalités de financement de la réinsertion d'un itinéraire cyclable sur la RD 919 entre DOMFESSEL et LORENTZEN, à l'entrée Ouest de LORENTZEN.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre la commune de LORENTZEN et le Département, à solliciter les aides européennes et à signer les documents et conventions y afférents.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111003-61660-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/10/11